

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le 30 janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Cormier a donné procuration à M. Foidart
MC. Couf a donné procuration à L. Médica
L. Detrez a donné procuration à R. Hénault

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Date de l'affichage : 23 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

2018-07 Organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018 : Retour à la semaine de 4 jours et nouveaux horaires

Rapporteur : F. BALLESTER

Après une concertation, menée depuis plusieurs mois, par le biais du comité de pilotage Rythmes scolaires, des enquêtes faites auprès des parents d'élèves des écoles publiques, de l'avis des conseils d'écoles, la commune a décidé d'opérer un retour à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018, dans un souci d'harmonisation des rythmes des familles guidéloises.

Les horaires des écoles publiques ont été arrêtés par l'inspection académique en septembre 2017, pour une durée de 3 ans. Toutefois, il est possible pour la rentrée 2018, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, de modifier l'organisation du temps scolaire.

Pour ce faire, il convient de transmettre à l'inspecteur de circonscription les propositions de la commune et des conseils d'écoles, ainsi qu'une délibération du conseil municipal validant les modifications.

Les horaires actuels et la proposition de modification sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 06/02/2018

ID : 056-215600784-20180130-201807-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission sports, jeunesse, affaires scolaires et enfance des finances, du personnel du 18 Janvier 2018

EMET un avis FAVORABLE sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours, dans les écoles maternelle et primaire de Guidel, dès la rentrée de septembre 2018.

ARRETE les horaires suivants à compter de la rentrée 2018 :

- École Polignac :
Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : 8h45/12h et 13h40/16h25
- École de Prat Foën :
Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : 9h00/12h15 et 13h50/16h35

Adopté par 26 voix pour - 5 contre (R. HENAULT, M. DAVID, L. DETREZ, M. LE TEUFF, PY. LE GROGNEC) et 2 abstentions (C. PECCHIA, P. LE DRO).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 janvier 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

